

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4538 - Jeudi 04 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

GRÈVE DES ENSEIGNANTS :

Le ministre de l'éducation réquisitionne



ENERGIE RENOUVELABLE :

**Installation officielle des comités
de gestions des plaintes**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**21 Djamadul Thani 1445
Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Janvier 2024**

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 33mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 50mn

Maghrib: 18h 40mn

Incha: 19h 52mn



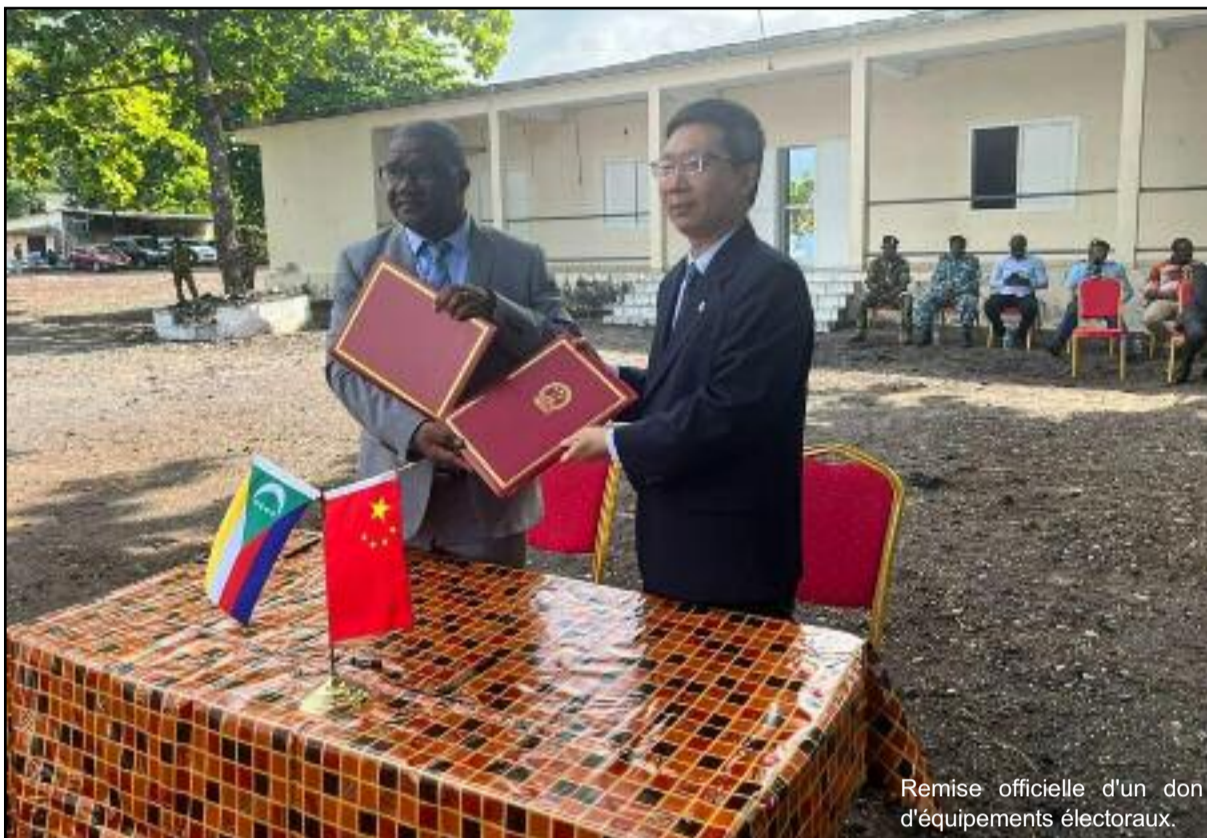
ELECTIONS 2024 :

La Chine appuie les Comores en matériels électoraux

En soutien aux élections présidentielles et des gouverneurs de 2024, la Chine fournit au gouvernement comorien des équipements et matériels électoraux. Ce don doit contribuer à assurer un bon déroulement du double scrutin.

La République Populaire de Chine à travers son ambassade en Union des Comores a remis ce mercredi 03 janvier à l'Ecole Nationale des Forces Armées et de la Gendarmerie (ENFAG) un lot d'équipements et matériaux électoraux au gouvernement comorien. Il s'agit entre autre de véhicules, des ambulances, des motos et des matériels informatiques. Ces équipements vont permettre d'assurer un bon déroulement des élections. Présent, le ministre des affaires étrangères, Dhoihir Dhoulkamal s'est réjoui de cet appui.

« Nous saluons cet appui de la part de la Chine. C'est un acte fort et nous sommes reconnaissants. Le pays s'est engagé depuis quelques mois dans le processus électoral. Et



Remise officielle d'un don d'équipements électoraux.

bien que le gouvernement s'est engagé à prendre en charge ces élections, qui sont un acte de souverai-

neté pour le pays, il a sollicité un appui des pays amis », avance le ministre. Et de poursuivre : « La

Chine nous apporte son soutien sans faille dans tous les événements, que ça soit dans le développement, la

paix et la prospérité ». Il précise que ces équipements vont permettre à la CENI et aux forces de sécurité de mieux sécuriser les élections.

De son côté, le chargé d'affaires de l'ambassade de Chine à Moroni Hu Bing a expliqué que cela fait suite à une demande du gouvernement comorien que la Chine a déployé ces matériels visant à assurer le bon déroulement des prochaines élections. « Ces élections sont considérées comme un événement politique et crucial pour le développement comorien. Il est de notoriété publique que la Chine et les Comores gardent toujours un lien de fraternité et d'amitié. Donc cette fois, nous tenons l'engagement d'accompagner le développement socio-économique des Comores par un geste concrète. Nous accompagnons toujours les Comores pour son développement. Nous nous engageons à continuer notre coopération dans toutes les domaines », souligne le diplomate qui souhaite un bon déroulement des élections.

Andjouza Abouheir

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Miroidi A. Abdallah :

"Restaurer la présidence tournante et l'autonomie des îles"

Candidat à l'élection au poste de gouverneur de l'île de Mohéli, Miroidi Ali Abdallah se présente sous l'étiquette du mouvement Hury de Dr Achmet. Il a accepté de répondre aux questions de La Gazette des Comores / Hzk-presse.

Question : Vous êtes candidat au poste de gouverneur pour l'île de Mohéli, quelles sont vos motivations ?

Miroidi Ali Abdallah (M.A.A.) : Cette question, plusieurs mohéliens se la posent, vu la manière dont je menais ma vie. Je ne ressemblais pas à citoyen qui allait concourir au fauteuil de Bonovo (siège du governorat). Mais la réalité c'est que j'appartiens au mouvement Hury depuis 2018. Et lors que l'idée d'envoyer des candidats a émergé, les membres de notre mouvement m'ont choisi pour plusieurs raisons. D'abord ma personnalité, ensuite comme la plupart des candidats viennent de la préfecture du centre, le choix est porté sur moi car Mledjélé était presque vide et Nioumachoi ma ville natale sait soutenir leur enfant. Mais surtout que les dirigeants du mouvement Hury sont convaincus que je suis capable de défendre l'idéologie de notre famille politique, donc j'ai accepté.

Question : Quelle est votre

vision pour le développement économique et social de l'île ?

M.A.A. : En résumé, je vais lutter contre la famine. J'ai constaté que depuis notre indépendance jusqu'à nos jours, la majorité de nos produits alimentaires sont importés, de la farine au sucre en passant par le riz, l'huile et autres. On ne peut pas parler de développement si nous n'arrivons pas à notre autosuffisance alimentaire. Donc, une fois élu, cette lutte pour l'autosuffisance alimentaire, qui fait partie du programme Hury, sera mon cheval de bataille. Nous allons cultiver notre riz, notre sucre, nous allons encourager la plantation des cocotiers...etc.

Question : Voyez-vous les espaces suffisants, les moyens techniques et financiers pour ces cultures ?

M.A.A. : Bien sûr, pour l'espace rien que dans la région de Mledjélé nous avons identifié 68 hectares pouvant accueillir des rizières y compris celui de Drondroni qui est de 2 hectares. Ce dernier a pu produire en 2002 avec l'appui des chinois, 140 tonnes de riz. Donc avec 68 hectares c'est possible de produire 4760 tonnes de riz, une quantité largement suffisante pour l'île. Quant aux moyens techniques nous en avons à Mohéli et les moyens financiers il suffit d'avoir la volon-



Miroidi Ali Abdallah candidat à l'élection des gouverneurs à Mohéli.

té. Je compte relancer l'économie de Mohéli, créer des emplois des jeunes et lutter pour la présidence tournante entre les îles.

Question : Comment envisagez-vous justement collaborer avec le pouvoir central dans la réalisation de vos projets ?

M.A.A. : Nous avons signé un pacte avec le candidat du parti Djuwa, s'il est élu, tout ira dans le bon sens. Dans le cas contraire, le président qui sera là doit comprendre que la meilleure solution pour sortir notre pays de cette crise mul-

tisectorielle c'est le retour de l'ordre constitutionnel avec l'autonomie des îles telle qu'elle a été définie dans la constitution de 2001 sinon je ne vois pas comment nous allons pouvoir coopérer.

Question : Ce sera donc le retour au conflit des compétences pour les « hutwam » ?

M.A.A. : Nous y sommes déjà car l'autonomie a été détruite et je serai aux côtés des mohéliens pour la défendre.

Propos recueillis par Riward

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

GRÈVE DES ENSEIGNANTS :

Le ministre de l'éducation réquisitionne

Le ministre de l'Éducation nationale réquisitionne « tous les personnels enseignants » pour reprendre leurs services dans leurs postes d'affectation respectifs. Une mesure qui n'a pas été suivie d'effet, du moins jusqu'à hier mercredi, date à laquelle elle était censée entrer en vigueur.

Il tape du poing sur la table. Afin de rétablir les principes fondamentaux du service public d'enseignement, rompu depuis le 17 novembre dernier, et surtout pour éviter aux élèves le spectre d'une année

blanche, le ministre de l'Éducation nationale a signé le 2 janvier une réquisition au moyen de laquelle il appelle « tous les personnels enseignants des écoles primaires, collèges et lycées publics », à « reprendre les

services dans leurs postes d'affectation respectifs à compter du mercredi 3 janvier ». Pour convaincre, le signataire de la réquisition a mis en avant « l'obligation à l'éducation par l'État, le droit à l'éducation de tout enfant et la gratuité de l'enseignement scolaire ».

Force est de constater que cette décision n'est pas encore suivie d'effets. Du moins jusqu'à hier mercredi, date à laquelle elle était censée entrer en vigueur. Et le syndicat des ensei-

gnants grévistes ne comptent pas abdiquer pour si peu. « La réquisition est un droit des autorités sur les employés en cas d'urgence. Sauf que la réquisition du ministre de l'Éducation n'a ni queue ni tête. Elle ne sera pas suivie », insiste le secrétaire général Moussa Mfoungouliye. Notre interlocuteur poursuit en disant que si le ministère de l'Éducation était sûr de lui, « il n'aurait pas recommandé une rencontre bipartite ce jeudi ». «

La décision du Syndicat est irrévocable. Pas de satisfaction à nos doléances, pas de rentrée possible ».

Pour rappel, les enseignants du public ont entamé une grève illimitée depuis bientôt deux mois. Ils revendiquent la revalorisation de leurs grilles indiciaires. Les réponses à ces doléances sont renvoyées aux calendes grecques par les autorités.

Kamal Gamal

ÉNERGIE RENOUVELABLE :

Installation officielle des comités de gestions des plaintes

Une cérémonie d'installation officielle des comités de gestion des plaintes a eu lieu hier mercredi à Moroni dans le cadre du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC). Ces comités vont collaborer avec la coordination dans le but de jouer l'intermédiaire entre la population et les responsables du projet.

Comme il s'agit de travaux de terrain et implantation des centrales photovoltaïques, les responsables du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) vont sensibiliser les communautés sur les activités du projet. Après Domoiboini pour l'annonce du projet, ce mercredi 3 janvier 2024, le projet a procédé à l'installation officielle des comités de gestion des plaintes. Ce dernier va jouer l'intermédiaire entre la population et les responsables du projet. Mais aussi collecter les plaintes ou les réclamations des populations en cas de problème. « Ce projet est énorme. C'est un grand chantier qui va augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et améliorer la performance opérationnelle du service public d'électricité. Un bien

pour nous tous. On parle de trois centrales photovoltaïques dans les îles : un à Domoiboini (Ngazidja), Bambao Mtsanga (Anjouan) et Fomboni (Mohéli) », avance le coordinateur de l'agence d'exécution du projet, Naoildine Houmadi. Et de poursuivre : « D'ici le mois de juin prochain, les travaux devraient commencer. Cela demande que chacun apporte son soutien. C'est pourquoi on vous a invité aujourd'hui pour échanger un peu sur l'installation des comités de gestion des plaintes. Vous serez nos yeux envers la population. Travaillons ensemble pour bien réaliser ce projet ».

Pour le coordinateur de l'unité de coordination du projet Djaanfar Abdourohamane, ce projet a une particularité spéciale. « Les idées du projet ont émergé depuis 2017 lors des assises sur l'énergie. Comme vous le savez, le président de la république a toujours un regard particulier sur l'électricité. Donc, aujourd'hui il a une vision sur l'énergie renouvelable afin d'en finir avec les groupes électrogènes. D'où l'ambition de ce projet et d'autres similaires. Mais, il recommande avec les partenaires de faire en sorte que chaque propriétaire de terrain



Le ministre de l'énergie.

puisse avoir son droit au profit de ce projet », souligne-t-il.

Le maire de Hamanvou a tenu à remercier le gouvernement pour la mise en place de ce projet. « Ce projet va nous permettre d'avoir le courant convenablement une fois terminé. En effet, il est de notre intérêt à tous de surveiller l'exécution des travaux. Nous nous engageons à

sensibiliser nos villages. Nous serons aussi vos yeux en tant que membres de la commission de gestion des plaintes. Nous allons travailler jour et nuit, car c'est un bien collectif », ajoute Ahamada Mramana Ibrahim maire de Hamanvou. Pour rappel, ce projet a été lancé officiellement le 19 juillet 2023 et sera clôturé le 31 mai 2027.

Il est financé par la Banque mondiale à hauteur de 43 millions de dollars et va augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et améliorer la performance opérationnelle du service public d'électricité.

Nassuf Ben Amad

ELECTIONS 2024

Un membre de la CENI suspendu pour "comportement incompatible"

Alors que la formation des membres de Bureau de Vote (MBV) devait débuter dimanche 31 décembre, la Commission Electorale Nationale Indépendante y est allé de son petit scandale. Selon une information relayée par plusieurs médias de la place, le commissaire qui devait conduire ladite formation aurait arrosé trop sur la bouteille dans la nuit du réveillon.

C'est dans le journal du soir de la plateforme Facebook FM que l'information a été divulguée en premier. « La formation n'a pas pu avoir lieu car celui

qui devait assurer la formation serait arrivé sur les lieux (Palais du peuple) complètement éméché », a en substance annoncé le journaliste Oubeidillah Mchangama. Cet incident n'aurait apparemment pas plu à l'instance désignée pour organiser les élections. Dans un communiqué sorti le 02 janvier dernier, la CENI a décidé de sévir. « L'Assemblée générale a décidé de suspendre Mshangama Monaward Ahmed de toutes les activités de la CENI, jusqu'à nouvel ordre », lit-on dans la conclusion du communiqué.

Toutefois, la CENI n'a pas donné trop de détails sur le pourquoi de cette décision et l'on comprend le

gène. Elle s'est tout simplement contentée de citer le nom de l'incriminé. « L'Assemblée générale de la CENI de ce mardi 2 janvier 2024, ayant constaté les faits, a pris des mesures conservatoires contre le commissaire Mshangama Monaward Ahmed, conformément aux dispositions du règlement intérieur », poursuit-il. De son côté HaYba Jumla dans un ton satirique nous dit parlant du commissaire. « Certains disent qu'il a prétendu lire le coran en français de droite à gauche » mais pose la question que tout le monde se pose « Mais pourquoi la CENI ne précise pas la faute reprochée ».

La Commission Electorale Nationale Indépendante s'est tout de même feint de dénoncer un comportement incompatible. « A cette occasion, la CENI a déploré le comportement incompatible, contrevenant à l'article 58 du code électoral lequel dispose que les membres de la CENI doivent entre autres « être reconnus pour leur compétence, leur probité, leur impartialité, leur moralité, ... », une disposition légale qui a le mérite de s'appliquer dans toute sa rigueur. Reste à savoir si cette suspension sera suivie d'une suspension de ses émoluments.

Imtiyaz

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhach
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



14 JANVIER 2024

1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS
DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES
ET DES GOUVERNEURS DES ÎLES.



“ Mon choix.
Mon avenir.
je vote! ”



#Elections2024
#MonChoixMonAvenir

REBOISEMENT À KANDZILÉ :

Une initiative écologique

Dans une démarche collective de préservation de l'environnement et de lutte contre la déforestation, l'agence des parcs nationaux des Comores a organisé une opération de reboisement à Kandzilé. Cette initiative écologique a reçu le soutien du PNUD via le projet RNAPII, en collaboration avec TELMA et la communauté de Kandzilé. Cette collaboration entre les secteurs public et privé renforce l'engagement en faveur des causes environnementales.

L'Agence des parcs nationaux des Comores a organisé samedi 30 décembre dernier une opération de reboisement à Kandzilé. Cette initiative écologique a reçu le précieux soutien du PNUD via le projet RNAPII, en collaboration avec Telma et la communauté de Kandzilé. Cette collaboration entre les secteurs public et privé renforce l'engagement en faveur de causes environnementales. La mobilisation exceptionnelle de la communauté de Kandzilé lors de cette journée de plantation d'arbres témoigne de son fort engagement pour la

préservation de la biodiversité locale. Les résidents, en collaboration avec les agents des différents parcs nationaux et du projet réseau national des aires protégées (RNAPII), ont travaillé de concert pour assurer le succès de cette opération. « La restauration de nos écosystèmes fragiles et la lutte contre les changements climatiques passent par des actions concrètes telles que le reboisement. Nous exprimons notre gratitude envers la communauté de Kandzilé et la société Telma pour leur soutien inestimable dans cette initiative environnementale », a déclaré Fouad Abdourabi, directeur de l'agence des parcs nationaux des Comores.

Telma, en tant que partenaire dévoué au développement durable, a apporté son soutien à cette initiative de reboisement, mettant en avant l'importance de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Le directeur de la régulation de Telma Comores Karim Attoumani a déclaré qu'en tant qu'entreprise, « nous assumons notre responsabilité envers l'environnement et sommes heureux de participer à des actions concrètes



Participant à l'opération reboisement à Kandzile.

comme cette opération de reboisement à Kandzilé. C'est un exemple de la façon dont le secteur privé peut jouer un rôle positif dans des initiatives écologiques».

Le PNUD a salué cette collaboration entre les différentes parties prenantes, soulignant l'importance de telles actions pour promouvoir le développement durable et renforcer la résilience environnementale. Des témoignages émouvants ont émergé de la communauté de Kandzilé, sou-

lignant l'impact positif du reboisement sur leur quotidien. Des habitants ont partagé comment cette initiative va changer la donne, favorisant une meilleure qualité de vie et renforçant leur lien avec la nature.

Notons que cette initiative de reboisement s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'agence des parcs nationaux des Comores et la société de télécommunication Telma au début du mois de décembre. Plus de 3000 arbres, entièrement

financés par Telma, ont été plantés à Kandzilé et à Pomoni à Anjouan le même jour. Les deux institutions se sont engagées à mettre en œuvre une série d'initiatives environnementales visant à renforcer la biodiversité, à lutter contre la dégradation des terres et à sensibiliser la communauté aux enjeux liés à l'environnement. C'est un pas concret vers un avenir plus vert pour les Comores.

Andjouza Abouheir

FOOTBALL

Atomic Ngome, de nouveau réintégré en première division

Les décisions des commissions juridiques de la ligue régionale de football de Ngazidja se suivent et ne se ressemblent guère. Après avoir été rétrogradé par décision de la Commission d'Homologation et de Discipline de la ligue, Atomic Ngome réintègre la première division. Cette décision a été motivée par le fait, que l'arbitre central, Yasso avait déclaré avoir été agressé par des supporters du club de Ntsudjini.

Cette version de l'arbitre central de la rencontre qui avait opposé Atomic Ngome à FC Mlauni au stade de Madjeweni n'est

plus d'actualité. C'est du moins ce qui ressort de la décision de la Commission Régionale d'Appel de la ligue régionale de football de Ngazidja sortie le 30 décembre dernier. Un bon cadeau de fin d'année pour les coéquipiers de Chadhuli Mradabi alias Tchenko qui s'apprêtaient à rejoindre la deuxième division. La Commission régionale a donc cassé la décision de la CHD. « La Commission d'appel, reforme la décision prise par la CHD et statue de nouveau » lit-on dans le procès-verbal de la Commission régionale.

La Commission d'appel « confirme que le score acquis sur le terrain (5-2) est maintenu » mais

casse les autres décisions du moins les reformulent. Ainsi « conformément à l'art.293-1-c, le supporter d'Atomic Ngome nommé ELBACK, il est sanctionné d'une interdiction de stade pendant une période de cinq (5) ans. En plus d'une amende de cinquante mille francs comoriens (50 000 kmf) contre le club qui recevait (FC MLAU-NI). »

Le supporter d'Atomic Ngome sanctionné aurait été identifié comme le seul agresseur de l'arbitre, mais cela n'a pas empêché la Commission de sanctionner l'ensemble des supporters du club. « Conformément à l'art.289-d, les

supporters d'Atomic Ngome écopent d'une interdiction de stade durant cinq (5) matches » poursuit le PV de la Commission d'appel.

En tout cas, cette affaire est loin de connaître son épilogue, car si la CRA a remis en selle Atomic ce n'est que partie remise, car si l'une des parties de ce dossier décide de

faire appel tout peut changer comme l'a rappelé dans ses conclusions la CRA. « Les décisions rendues par la commission régionale d'appel de la Ligue de Ngazidja sont susceptibles de recours devant la commission nationale de recours de la FFC. »

Imtiyaz



La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES

SECRETARIAT GENERAL

Date de l'avis : 04 Janvier 2024

UNION DES COMORES

.....
Unité-Solidarité-Développement

Appel à Manifestation d'intérêt Pour le recrutement des Membres de la Chambre Anti-corruption

Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores place au centre de sa stratégie nationale de développement les thématiques de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Dans cet esprit, les hautes autorités du pays ont pris des actes en vue de rendre effective cette priorisation.

Sur le plan international, le pays a ratifié plusieurs instruments internationaux de lutte contre la corruption tels que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 ;
- La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003 ;
- La Convention Arabe contre la corruption du 21 décembre 2010.

Sur le plan national, plusieurs lois ont été adoptées de 2008 à 2023 pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption dont une nouvelle loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 27 juin 2023, promulguée par le décret N°23-0101/PR du 25 septembre 2023.

Il convient de préciser que la nouvelle loi adoptée a pour objectif d'apporter les modifications législatives rendues nécessaires pour harmoniser la législation nationale en matière de lutte contre la corruption avec les instruments et meilleurs standards internationaux en la matière dont l'Union des Comores est partie. Il vise également à doter le pays d'un nouveau cadre juridique et institutionnel efficace permettant de garantir la réussite de la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de Lutte contre la Corruption afin de réaliser de nouveaux progrès en matière de transparence et de compétitivité économique.

Il est en conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption du 31 octobre 2003, ratifiée le 11 octobre 2012, qui reste le seul instrument international contraignant et de portée universelle en matière de lutte contre la corruption.

La nouvelle loi de 2023 institue « la chambre anti-corruption » au sein de la Section des comptes de la Cour Suprême comme nouvelle structure nationale en charge de la prévention et à la lutte contre la corruption, en remplacement de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption, instituée par la loi de 2008.

Objectifs

L'objectif général de la mission des membres de la chambre anti-corruption consiste à :

- Renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption
- Promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs publics et privé
- Incriminer la corruption la corruption dans toutes ses formes ;
- Faciliter et appuyer la coopération internationale pour lutter contre la corruption et le recouvrement des avoirs mal acquis

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la lutte contre la corruption,
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Les dispositions relatives aux gels, saisies, confiscations des avoirs ainsi que celles sur la protection des dénonciations, témoins, experts et victimes de la loi sur le blanchiment et le financement du terrorisme
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale relative à la lutte contre la corruption

Les membres de la chambre anti-corruption travailleront sous la supervision générale de la Cour Suprême.

Qualifications et expériences requises

Les membres de la chambre anti-corruption sont nommés par décret présidentiel

pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelables une fois et ce, à compter de la date de prise de fonctions.

Les membres de la chambre anti-corruption sont choisis dans une liste de trois (3) candidats à chaque poste vacant parmi les candidats qui ont été préalablement déclarés aptes à être nommés à ce poste, après appel public à candidature, par le comité de sélection formé pour la circonstance.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption doivent justifier d'au moins dix (10) d'expériences professionnelles et de compétence à la date de dépôt de la candidature dans l'un des domaines juridique, financier, administratif, économique, de la fiscalité, de la science sociale, de la communication ou d'expérience avérée en matière de la bonne gouvernance, de la prévention ou de la lutte contre la corruption ou des infractions assimilées.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption sont connus par leur intégrité, impartialité, droiture et probité.

Les candidats au poste de membre Anti-corruption doivent :

- Être de nationalité comorienne
- Être de bonne moralité
- Jouir de ses droits civils et publics
- Être âgé d'au moins de quarante (40) ans au moment du dépôt de la candidature
- Être indépendant, neutre et intègre
- Être dans une situation fiscale régulière
- Ne pas avoir exercé une responsabilité dans un parti politique
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction
- Ne pas avoir été révoqué, licencié, démis de ses fonctions ou radié en application d'une sanction disciplinaire

Composition du dossier

- * Déclaration de son patrimoine personnel
- * Une déclaration sur l'honneur attestant la satisfaction aux conditions légales
- * Une lettre de motivation datée et signée adressée au Comité de sélection de la Cour suprême des Comores
- * Un CV actualisé faisant ressortir les formations acquises, les expériences professionnelles ou personnelles, dans les domaines recherchés
- * Des copies légalisées du ou des diplômes datant d'au moins 03 mois des copies de certificat de travail, de formations et/ou stages et expériences acquises et de tout autre document attestant les qualifications et expérience acquise par le candidat
- * Une copie valide de la carte d'identité du candidat ou du passeport le cas échéant
- * Un casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois.

Lieu de travail

Cour suprême Moroni Comores
BP : 80 77
Tel : 7 73 8515 / 327 40 52 / 73 371 66
Email : coursupremecomores@gmail.com

Les procédures du dépôt de candidature

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées par courrier physique sous plis-fermés et/ou par Email aux adresses mentionnées **au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à minuit**

Bureau du Comité de sélection des candidatures, sis à la cour suprême des Comores

Chaque candidature fera l'objet d'accusé de réception. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.